



**Recommandations à l'Office de consultation publique de Montréal sur
l'agriculture urbaine à Montréal**

Par

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal

Juin 2012

Supervision : Coralie Deny

Rédaction : Marie-Ève Chaume

MISSION

Le CRE-Montréal est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal.

Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Conseil régional de l'environnement de Montréal

50, rue Sainte-Catherine Ouest— Bureau 300

Montréal (Québec)

H2X 3V4

514 842-2890

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) souhaite faire part de ses recommandations à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) à l'égard de l'agriculture urbaine sur l'île de Montréal ainsi que dans la région métropolitaine.

1. Des terres agricoles à préserver et dynamiser

D'abord, le CRE-Montréal souhaite mettre l'accent sur **l'importance de préserver et de dynamiser les dernières terres agricoles présentes sur l'île de Montréal** ainsi que celles situées dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ces points ont déjà été soulevés dans le mémoire que le CRE-Montréal a déposé dans le cadre des consultations publiques sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Même si le champ d'intervention de l'OCPM est plus limité, le CRE-Montréal considère que les Montréalais sont interpellés par cet enjeu en tant que consommateur des produits issus de l'agriculture régionale.

Actuellement, les sols agricoles du Québec ne représentent plus que 2 % de l'ensemble du territoire. Très peu nombreux, ceux-ci sont également non-renouvelables. C'est-à-dire qu'une fois affectés à une autre fonction, ils ne peuvent ensuite être reconvertis. Conséquemment, l'agglomération de Montréal et sa zone métropolitaine sont privilégiées d'avoir sur leur territoire une zone agricole composée de sols de très haute qualité. Sur l'île de Montréal, on retrouve une zone agricole permanente de 2046 acres exploitée par une dizaine d'agriculteurs¹ tandis que la zone agricole de la CMM correspond à 57 % de sa superficie; soit 221 200 hectares. De par leur situation géographique particulière (partie sud du Québec et vallée du Saint-Laurent), les terres agricoles de la région montréalaise sont les plus productives et les plus rentables de la province. Elles sont également à la base d'une activité économique génératrice d'emplois. 11 % de l'emploi total de la CMM est associé au secteur agroalimentaire et plus des deux tiers des activités de transformation alimentaire de l'ensemble du Québec sont effectués dans la région métropolitaine de Montréal.

La zone agricole de la CMM joue un rôle environnemental considérable puisque ces terres abritent une grande partie des milieux naturels, constituent des habitats pour la faune et la flore, et participent à la ceinture verte et bleue ainsi qu'aux corridors verts. Les terres agricoles contribuent également à la purification de l'air ainsi qu'à la percolation des eaux de pluie dans le sol et donc au rechargement des nappes phréatiques.

La préservation des terres agricoles de proximité a aussi un impact sur le transport des marchandises en offrant aux quelque 3,7 millions d'habitants de la région montréalaise la possibilité de consommer des produits issus des cultures locales. Un circuit court entre le producteur et le consommateur est maintenu, permettant de réduire les impacts liés au transport de ces aliments, comme les gaz à effet de serre associés aux kilomètres alimentaires. Ces bénéfices seront d'autant plus perceptibles dans les années à venir alors que la région métropolitaine montréalaise accueillera, selon les prévisions, 320 000 nouveaux ménages.

¹ Ville de Montréal, « État de l'agriculture urbaine à Montréal », p.15.

Dans une perspective de développement viable, de maintien et de respect des services rendus par les écosystèmes ainsi que de durabilité de l’approvisionnement alimentaire de la région, le CRE-Montréal considère que l’agglomération de Montréal est en devoir d’assurer la préservation de l’ensemble de ces terres présentes sur son territoire, mais aussi de contribuer activement à la dynamisation des activités agricoles qui y sont pratiquées

2. Développer l’agriculture urbaine en milieu densément peuplé

Selon le CRE-Montréal, la **multiplication des projets** d’agriculture urbaine sur le territoire de l’île de Montréal et en particulier dans les milieux densément peuplés est une avenue **particulièrement intéressante dans une perspective environnementale**.

En effet, la multitude de projets actuellement présents sur le territoire a un impact positif sur la biodiversité. Ces lieux où cohabite une grande variété de cultivars permettent d’introduire en ville des végétaux qui autrement seraient absents. Aussi, plusieurs jardiniers passionnés ont le souci de préserver des semences patrimoniales et de cultiver des variétés rares. Les communautés culturelles, très présentes dans les jardins montréalais, y cultivent des végétaux qui ne sont pas inclus d’habitude dans nos potagers traditionnels, ce qui a un impact direct sur la flore et a des conséquences positives pour la faune qui gravite autour de ces jardins (oiseaux, papillons, insectes, etc.).

Souvent, les pratiques des jardiniers montréalais sont très respectueuses de l’environnement. On y retrouve des installations de récupération des eaux de pluie, de compostage et les principes du jardinage écologique y sont appliqués. Ces lieux de détente, de socialisation, de mise en forme et de prise en charge sont également des endroits privilégiés pour l’intégration des communautés immigrantes, la création de liens interculturels et intergénérationnels. Surtout, ce sont des lieux de prédilection pour l’éducation relative à l’environnement. En posant des gestes concrets, en apprenant à prendre soin, en découvrant des notions de base de biologie et d’écologie, les citoyens de tous âges sont sensibilisés à la fragilité des écosystèmes ainsi qu’à leur caractère indispensable à la production de nourriture permettant la survie des différentes espèces terrestres, dont l’être humain. Ces lieux, souvent de proximité contribuent positivement à l’atténuation du déficit nature chez plusieurs jeunes Montréalais vivant dans un environnement fortement minéralisé.

Les jardins urbains contribuent également à l’amélioration du milieu de vie de la même manière que les autres projets de verdissement. On peut donc leur attribuer des vertus relatives à la gestion des eaux de pluie, au refroidissement de la température ambiante, à la connectivité des habitats ainsi qu’au bien-être physique et mental.

3. Profiter d'une expertise bien en place

Montréal a déjà un historique ainsi que des pratiques d'agriculture urbaine qui sont riches et diversifiées. La Ville compte aujourd'hui 95 jardins communautaires et près de 70 jardins collectifs². Beaucoup d'autres initiatives inspirantes sont présentes sur le territoire (jardins privés, jardins institutionnels, programme de partage de terrains, service de récoltes de fruits, production de jardins servant à alimenter des banques alimentaires, ruches, poulaillers éducatifs, etc.). La mobilisation citoyenne initiée par le Groupe de travail en agriculture urbaine, dont fait partie le CRE-Montréal, a permis d'obtenir l'appui de près de 30 000 citoyens à la demande de tenue d'une consultation publique sur l'État de l'agriculture urbaine à Montréal. Cet exemple démontre que le sujet est apprécié et bien intégré dans les mœurs des Montréalais.

En plus de l'appui du public et de l'expertise développée par les différents acteurs terrains, Montréal a la chance de compter, sur son territoire, quatre grandes universités, qui sont toutes très impliquées dans l'avancement du dossier de l'agriculture urbaine. Les nombreux chercheurs et étudiants qui y gravitent participent à faire de Montréal un lieu de prédilection pour l'avancement de la recherche et de la réflexion au niveau de l'agriculture urbaine.

Ces exemples illustrent que Montréal est mûre et fin prête à agir concrètement et à donner un nouveau souffle au développement de l'agriculture urbaine sur son territoire. Ainsi, selon le CRE-Montréal, des mesures devraient être mises de l'avant par les différents acteurs montréalais afin de **favoriser non seulement le maintien des initiatives actuelles, mais aussi le déploiement de nouveaux projets d'agriculture urbaine.**

4. Maintenir les acquis

Si l'agriculture urbaine est de plus en plus reconnue pour ces vertus transversales, la survie des projets actuels n'en est pas assurée pour autant. Montréal possède un programme intéressant de jardins communautaires, dont elle fait la promotion, qui pourrait prendre de l'expansion. Or, depuis plusieurs années, aucun nouveau jardin communautaire n'a vu le jour.

Le cas du Jardin du faubourg Saint-Laurent est un autre exemple éloquent de la nécessité d'agir pour préserver ces coins de verdure. En 2010, la Ville de Montréal a vendu un des rares jardins communautaires du centre-ville à un promoteur immobilier qui y construira des condos de luxe. Ce jardin, situé en plein cœur du « Red Light » montréalais, comprenait 14 lots cultivés, entre autres, par des clients de la Misson Old Brewery.

Afin de protéger les jardins actuels, certains gestes simples peuvent être posés par les autorités responsables. Un de ceux-ci est d'adapter le zonage à l'usage. C'est-à-dire que l'ensemble des projets

² Ville de Montréal, « État de l'agriculture urbaine à Montréal », p.2.

actuels pourrait être sécurisé en s'assurant que le zonage du terrain corresponde à celui de parcs et/ou des espaces verts.

La protection des terres agricoles passe également par un maintien du zonage permettant seulement les activités agricoles.

5. Intégrer l'agriculture urbaine dans la planification urbaine

Selon le CRE-Montréal, **l'agriculture urbaine devrait être intégrée dans les orientations d'aménagement** du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Celles-ci pourraient inclure la description de différents exemples inspirés des meilleures pratiques locales et internationales (utilisation temporaire de friches urbaines, présence de jardins démonstratifs, plantation d'arbres et d'arbustes frugifères dans les parcs et lieux publics, etc.). Ceci favoriserait l'appropriation des possibilités reliées à l'agriculture urbaine par les arrondissements.

À l'instar de la Ville de Vancouver qui plante des arbres et des arbustes fruitiers dans les parcs fortement achalandés, et ce dans le but de faciliter la cueillette, **la Ville de Montréal devrait intégrer les arbres et arbustes fruitiers à son patrimoine arboricole urbain**. La plantation d'arbres fruitiers et à noix sur le territoire est une excellente opportunité de favoriser la diversification du patrimoine arboricole et d'atteindre les objectifs d'accroissement de la canopée. Si d'ordinaire les arbres à grand déploiement sont favorisés, la taille plus petite de la majorité des espèces frugifères offre l'avantage de permettre une plantation plus dense et ouvre la voie à du verdissement dans des lieux où les arbres à grand déploiement ne sont pas adaptés. Ainsi, la Ville de Montréal serait en mesure de produire, écologiquement, sur son territoire, ses propres pommes, poires, prunes, noix, cerises, abricots, noisettes, amandes, pignons, etc.

6. Intégrer l'agriculture urbaine dans les lieux publics

En raison de la multiplicité de ses retombées positives, le CRE-Montréal considère que **l'agriculture urbaine devrait être davantage intégrée aux lieux publics**. Plusieurs voies peuvent être explorées afin d'augmenter la présence de l'agriculture urbaine dans les lieux publics. L'une d'entre elles serait d'obliger l'implantation d'un projet d'agriculture urbaine lors de la construction de toute nouvelle installation municipale. La gestion de ces nouveaux projets pourrait alors être confiée à une organisation locale.

Une autre voie à explorer est d'utiliser des espaces municipaux peu fréquentés, comme certains secteurs de parcs urbains. Un principe intéressant provenant de la France pourrait être adapté à la réalité montréalaise et permettre l'aménagement de jardins dans les parcs et espaces publics tout en conservant l'accès de ceux-ci à l'ensemble des citoyens. Ce principe est celui de l'AJONC (Association des amis des jardins ouverts néanmoins clôturés). Les jardins communautaires de ces associations sont clôturés afin d'assurer la pérennité des végétaux tout en poursuivant l'objectif d'être ouverts à la population le plus fréquemment. Pour assurer l'ouverture de ces jardins aux citoyens, ces associations

ont établi des règles de base comme celle obligeant un nombre prédéfini d'heures d'ouverture par semaine ainsi que l'affichage de ces heures sur la porte d'entrée du jardin. Une autre règle commune aux jardins de ces associations est celle voulant que du moment où un jardinier est présent dans le jardin, la porte reste ouverte et tous les citoyens peuvent entrer. Afin de faciliter la cohabitation des visiteurs et des jardiniers, des espaces doivent être aménagés pour les visiteurs. Un citoyen peut donc être assis sur un banc tranquillement et observer le jardin ou les jardiniers à l'oeuvre. L'avantage de ce principe est d'augmenter le ratio de jardins tout en conservant celui d'espaces verts publics. **Selon le CRE-Montréal, une adaptation de ce principe serait même souhaitable pour les jardins communautaires montréalais.** Actuellement, ceux-ci sont souvent clôturés et leur accès est réservé à une poignée de résidents.

7. Centraliser la responsabilité du dossier de l'agriculture urbaine

Finalement, si déjà plusieurs acquis importants caractérisent le paysage montréalais, une question importante demeure à régler et il s'agit de celle de la gouvernance. Actuellement, plusieurs services de la Ville de Montréal sont appelés à collaborer afin de rendre possible la pratique de l'agriculture urbaine sur le territoire. Si le service des grands parcs et de l'environnement s'occupe actuellement de faire « l'État des lieux de l'agriculture urbaine » sur le territoire, le programme des jardins communautaires est, pour sa part, géré par le service des sports et loisirs des différents arrondissements. Certains projets d'agriculture urbaine dans les habitations sociales et communautaires sont sous la responsabilité de la Direction de l'habitation et la Direction de la diversité sociale finance quelques initiatives d'organismes communautaires en matière d'agriculture urbaine. Bref, dans la structure municipale actuelle, les décideurs sont multiples et aucune direction n'est réellement en charge du dossier de l'agriculture urbaine. Cette situation est problématique puisque cela ne permet ni la création d'une vision globale et ne favorise pas l'établissement d'un plan d'action global.

Le CRE-Montréal croit qu'il est nécessaire que la Ville de Montréal crée rapidement une instance responsable du dossier de l'agriculture urbaine.

D'autres acteurs ont également un rôle à jouer dans le déploiement et la protection des initiatives d'agriculture urbaine. La santé publique, les commissions scolaires et même les entreprises privées ont un rôle important dans l'amélioration du milieu de vie des Montréalais, auquel se greffe indéniablement l'agriculture urbaine. Un programme incitatif et de soutien pourrait être mis en place à cet effet.